

Paris s'inquiète d'une hausse des droits de scolarité

Christian Rioux, Le Devoir

lundi 14 avril 2014

Une décision unilatérale remettrait en cause l'esprit des accords France-Québec

Paris — « *Si j'avais su que je devrais payer 10 000 \$ par année pour faire mon MBA, j'y aurais pensé à deux fois avant de venir au Québec* », dit Aurélien Binet qui étudie à l'Université Laval. Comme lui, une partie des 12 000 étudiants français inscrits dans les universités québécoises se demandent s'ils ne devront pas bientôt plier bagage faute de pouvoir faire face à une hausse annoncée de 180 % de leurs droits de scolarité. Une pétition a déjà recueilli 600 signatures. Selon M. Binet, ceux qui souffriront le plus de cette hausse sont les étudiants qui ne sont pas assurés de trouver un emploi payant à la fin de leurs études. « *Ceux-là repartiront rapidement pour la France* », dit-il.

Ce branle-bas de combat a été déclenché par le projet de budget du précédent gouvernement qui soulevait l'hypothèse de ne plus exempter les étudiants français des droits supplémentaires que paient les étudiants étrangers dans les universités québécoises. Une hypothèse que le chef libéral Philippe Couillard n'a pas hésité à trancher en affirmant en campagne qu'il fallait carrément hausser les droits de l'ensemble des étudiants des pays francophones au niveau de ceux déjà payés par les étudiants des autres provinces canadiennes. Cela porterait de 2300 \$ à 6300 \$ le coût moyen d'une année de premier cycle.

Rupture d'entente

À Paris, la nouvelle a créé un choc et l'on s'agite dans les ministères. Une telle hausse, annoncée sans la moindre consultation préalable, est perçue comme une rupture de contrat remettant en question ce qui a jusqu'ici représenté le cœur de la coopération France-Québec. La révision d'une telle entente porte une « *symbolique forte* », estime le consul général de France à Québec, Nicolas Chibaëff, qui rejette toute « *approche strictement comptable* ». Au Conseil du Trésor, on évoque un manque à gagner de 75 millions de dollars par année pour les universités québécoises, où près de la moitié des étudiants étrangers sont français. Ce nombre a augmenté de 90 % depuis 2006.

Si les étudiants français sont exemptés des droits supplémentaires normalement payés par les étudiants étrangers, c'est en vertu d'une lettre d'entente signée en 1978 par le ministre de l'Éducation Jacques-Yvan Morin, au moment où le Québec a instauré ces droits. Mais cette lettre ne faisait que confirmer l'esprit des ententes précédentes selon lequel les étudiants québécois devaient être considérés comme des Français en France et les étudiants français comme des Québécois au Québec. Pour l'ancien ministre Marcel Masse, il ne fait pas de doute qu'une hausse des droits des étudiants français serait « *contraire à tout le moins à l'esprit des accords de coopération France-Québec* » signés en 1967 par Alain Peyrefitte et Daniel Johnson et dont Marcel Masse avait cosigné le procès-verbal.

Le Québec est gagnant

« *La situation est urgente* », dit Frédéric Lefebvre de passage la semaine dernière au Québec. Selon ce député qui représente les Français d'Amérique du Nord à l'Assemblée nationale française, cette hausse irait à l'encontre non seulement des accords historiques qui lient la France et le Québec, mais aussi des accords de libre-échange entre le Canada et l'Union

européenne. Sans oublier l'entente signée avec la France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. « *Nous avons pris de l'avance sur le reste de l'Europe et du Canada. Il ne faut absolument pas casser cet élan*, dit Frédéric Lefebvre. *M. Couillard veut renforcer l'attractivité du Québec pour les étudiants francophones, il ne faudrait pas qu'une décision administrative fasse le contraire.* »

Si les étudiants français sont si nombreux au Québec, c'est en bonne partie parce que les universités québécoises font du recrutement intensif en France. « *Ces étudiants ne sont pas un problème, c'est plutôt un investissement* », dit l'historien Denis Vaugeois, qui fut le premier directeur général des relations internationales du Québec entre 1970 et 1974. « *Ce sont des candidats extraordinaires à l'immigration. Ils sont bien formés et s'intègrent parfaitement. Au fond, c'est le Québec qui est gagnant !* »

À Paris, on ne cache pas que cette remise en question unilatérale, sans consultation préalable, soulève un problème diplomatique. Signe que la question est prise au sérieux par les plus hautes autorités, la directrice Amérique du ministère des Affaires étrangères, Maryse Bossière, s'est exceptionnellement déplacée le 26 mars dernier pour présider la réunion de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, nous confirme le Quai d'Orsay. Son porte-parole précise que la France tient absolument à « *maintenir la mobilité étudiante au coeur de la dynamique des relations franco-québécoises* ».

La relation France-Québec peut-elle s'accommoder du geste unilatéral annoncé par Philippe Couillard en campagne ? Dès 2011, des économistes du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) n'hésitaient pas à poser la question : « *Il reste à savoir s'il est possible de maintenir une relation privilégiée avec la France tout en augmentant* » les droits de scolarité des étudiants français.

La solution : aller étudier en France

Si l'exemption de droits de scolarité dont jouissent les étudiants français au Québec apparaît comme un « manque à gagner », c'est aussi parce qu'en retour peu d'étudiants québécois vont étudier en France. Le Québec accueille 12 000 étudiants français, alors que moins de 1000 Québécois s'inscrivent dans les universités françaises, souvent pour de très courts séjours, même s'ils jouissent des mêmes droits de scolarité que les Français.

L'époque est bien révolue où, dans les années 1960 et 1970, les élites québécoises envoyaient leur progéniture étudier dans l'Hexagone. Comment expliquer ce déséquilibre ? D'abord, parce que la France compte 65 millions d'habitants et le Québec 8 millions. Mais cela n'explique pas tout. Depuis la mise en place du programme européen Erasmus et l'uniformisation des diplômes en Europe, la mobilité est devenue la norme en France. Tous les étudiants d'une institution comme l'Institut de sciences politiques de Paris, par exemple, doivent faire un séjour d'études à l'étranger. Avec l'Allemagne, la France est le pays européen où les étudiants sont les plus « mobiles ».

Si cela représente une partie de la solution, « *nous serions prêts à accueillir beaucoup plus d'étudiants québécois* », affirme le consul général de France à Québec, Nicolas Chibaëff. Selon lui, il faudrait élargir cet accueil à l'enseignement professionnel et technique. La France demeure le troisième pays attirant le plus d'étudiants étrangers, après les États-Unis et le Royaume-Uni. Une récente étude TNS Sofres révélait que 91 % des étudiants étrangers qui poursuivent des études supérieures en France ont une image positive de la France.

Du côté québécois, on mentionne souvent les amphithéâtres bondés, les difficultés à trouver du travail et les tracasseries administratives. La Délégation générale du Québec reçoit chaque année des appels d'étudiants qui se cherchent une caution pour louer un appartement.

La difficulté d'accéder aux grandes écoles a aussi été soulevée par les fonctionnaires québécois. Si certaines, comme HEC, Polytechnique et les écoles de commerce, coûtent cher, la majorité impose des droits inférieurs ou équivalents aux universités québécoises et demeurent accessibles aux Québécois sur dossier ou au prix d'un concours qui peut cependant exiger deux ans de préparation intensive.

Il faut « *sortir par le haut* » de ce débat, estime Nicolas Chibaëff. « *Et il faut surtout en profiter pour donner un nouvel élan à la mobilité des étudiants québécois en France.* »